



Restitution d outil professionnel

Par **Catherine 14**, le **30/04/2014** à **08:50**

Bonjour.

Je suis actuellement en période de préavis d 1mois non effectué suite à un licenciement pour cause réelle et sérieuse. Je suis responsable d un service d aide à domicile. Ma direction me sanctionne parce que mon équipe administrative n a pas respecté la législation pour les temps partiel. En tant que responsable de secteur (non cadre) c est moi qui trinque. Il faut savoir que mes collègues responsable de secteur ne sont pas elles sanctionnés pour les mêmes faits et que mon employeur ne me donne pas les moyens humains d y remédier. Par ailleurs ils me reprochent des faits qui n ont pas été évoqué en entretien préalable. Je sais que ce n est pas légal mais la personne qui m accompagné ne veut pas faire un témoignage par crainte de perdre son poste.

Enfin. ..voilà un bref résumé de la situation.

Voici ma question : mon employeur me demande de lui restituer mon agenda professionnel ainsi que mes notes personnels de travail prétendants que cela leur appartient (par courrier recommandé) dans les plus brefs délais. Est ce que cela est légal, sachant que j ai effectué mes transmissions des rendez vous passés et futur et des divers éléments en attente et à traiter auprès de mon équipe administrative au début de ma période de préavis ??? Merci de votre réponse

Par **moisse**, le **30/04/2014** à **09:54**

Bonjour,

Ces documents ne sont pas des outils de travail fournis par l'employeur et au demeurant leur existence même n'est aucunement attestée.

Vous n'avez rien à transmettre et vous pouvez toujours répondre que vous ne voyez pas à

quoi il est fait allusion.

Pour le reste toute controverse est de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.

Par **Catherine 14**, le **01/05/2014** à **00:09**

Merci de votre réponse. Cordialement